

DOSSIER DE CANDIDATURE

PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) MARGERIDE EST

**PORTE PAR
L'ASSOCIATION TERRES DE VIE**

DANS LE CADRE DES
MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)
- Mesure 10.1 -

CAMPAGNE 2016

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Décembre 2015

SOMMAIRE

Fiche de présentation synthétique

I - Caractérisation du PAEC

1. Présentation de l'opérateur
2. Analyse de ce qui a été réalisé avant cette candidature (par l'opérateur et/ou sur le territoire)
3. Diagnostic du territoire
4. Délimitation du territoire de PAEC, zonage et ciblage
5. MAEC proposées en réponse au diagnostic

II – Stratégie et animation du PAEC

1. Gouvernance du PAEC et stratégie de mise en place, d'animation et d'accompagnement des MAEC
2. Partenariats et gouvernance
3. Actions et outils complémentaires mobilisés

III – Le tableau du budget

IV – Sélectivité et prospective du PAEC

1. Les critères de priorisation établis sur le PAEC
2. Modalités de suivi et d'évaluation
3. Perspectives au-delà de la durée du PAEC

ANNEXES

I - Caractérisation du PAEC

1. Présentation de l'opérateur

L'association Terres de vie en Lozère est une association territoriale dont le périmètre est composé de 9 communautés de communes.

L'association a pour objet de promouvoir le développement de son territoire mais aussi de répondre à des demandes spécifiques de territoires organisés contigus, en contribuant :

- A promouvoir les actions de l'Europe sur son territoire d'intervention ;
- A favoriser les échanges entre ses membres et les acteurs du développement ;
- A expérimenter, mettre en œuvre et évaluer les actions nouvelles pertinentes ;
- A mener toute action ou réflexion susceptibles d'améliorer l'efficacité du développement ;
- A organiser les échanges de vues et réflexions qui se révéleront nécessaires tant avec les pouvoirs publics, les autorités départementales ou régionales, les instances européennes, qu'avec tout autre intéressé ;
- A promouvoir le développement de son territoire d'influence sur les plans culturel, social, environnemental et économique ;
- A organiser et animer autant que de besoin les projets agri-environnementaux du territoire ;
- A coordonner et à animer les actions répondant aux priorités définies ;
- A accompagner ses membres dans leurs démarches de recherche de financements notamment européen ;
- A soutenir les collectivités adhérentes dans la construction de leur projet de territoire ;
- A participer aux réflexions sur les évolutions des organisations du territoire ;
- A entreprendre toute autre démarche qui servirait l'accomplissement de l'objet social.

Les missions de l'association s'effectuent sur le périmètre des Communautés de communes tel qu'il existe au 1er janvier 2015, à savoir :

- Pays de Chanac ;
- Valdonnez ;
- Terre de Randon ;
- Châteauneuf de Randon ;
- Margeride Est ;
- Goulet Mont Lozère ;
- Villefort ;
- Haut-Allier ;
- Cœur de Lozère.

La réalisation des actions pourra aussi s'effectuer sur des territoires organisés contigus dans le cadre d'opérations spécifiques et à la demande desdits territoires.

Ce périmètre regroupe la totalité du périmètre du Programme Agroenvironnemental de la Margeride-est, à l'exception de la communauté de commune des Terres d'Apcher avec qui elle propose d'instaurer un conventionnement de partenariat.

L'association se compose des deux collèges suivants :

- Collège des communautés de communes adhérentes ;
- Collège des partenaires privés.

Le conseil d'administration comprend 9 membres du collège des communautés de communes et 3 membres du collège des partenaires privés.

2. Analyse de ce qui a été réalisé avant cette candidature (par l'opérateur et/ou sur le territoire)

Campagne de contractualisation 2015

Trois partenaires techniques sont associés à la Communauté de communes Coeur de Lozère pour animer le Projet Agro-Environnemental et Climatique de la Margeride Est en 2015.

Pour la campagne de contractualisation de Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) de 2015, les partenaires du PAEC ont proposé de travailler en priorité avec les agriculteurs ayant déjà signé un contrat de MAEC lors de la précédente programmation, et en particulier avec ceux dont le contrat est soumis à clause de révision (signé de 2011 à 2014), se terminant de façon anticipée par rapport aux engagements initiaux de cinq ans.

Chacun des partenaires est identifié pour travailler sur les Secteurs d'Intervention Prioritaire (SIP) délimités sur le territoire : la Chambre d'Agriculture de la Lozère anime la contractualisation de MAEC sur le SIP Milieux Aquatiques (Bassin versant du lac de Naussac), le SMAT du Haut Allier et le COPAGE sur le SIP Biodiversité (respectivement site Natura 2000 du Haut Val d'Allier et sites Natura 2000 Plateau de Charpal et Montagne de la Margeride). Les trois structures sont mobilisées pour répondre à des demandes spécifiques des agriculteurs concernant la gestion et la préservation des zones humides, en particulier dans le SIP Zones humides.

Quatre phases d'animation ont permis d'organiser la campagne MAEC 2015 :

1. Information des agriculteurs sur la nouvelle programmation et les nouveaux contrats,
2. Formation d'une journée pour les agriculteurs intéressés,
3. Deux journées techniques pour la reconnaissance d'espèces de la liste de référence pour les mesures « prairies fleuries » et « système herbager et pastoral », en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen,
4. Accompagnement des agriculteurs pour le montage des dossiers et les compléments de diagnostics éventuels.

Ces étapes se sont déroulées de janvier à juin 2015, l'engagement des agriculteurs devant être validé avant le 15 juin, date officielle de déclaration PAC en 2015.

Sur le territoire du PAEC de la Margeride Est, 82 contrats sur 124 potentiels ont finalement été déclarés par les agriculteurs volontaires, répartis comme suit :

- Bassin versant de Naussac (SIP Milieux Aquatiques) : 21
- Natura 2000 Haut Val d'Allier (SIP Biodiversité) : 15
- Natura 2000 Montagne de la Margeride (SIP Biodiversité) : 24
- Natura 2000 Plateau de Charpal (SIP Biodiversité) : 22

Objectifs

100 contrats

3 000 ha engagés

1 675 270 € demandés

Environ 2 000 000 € estimés en 2014

10 MAEC proposées

10 MAEC engagées

Moyenne de 40 ha et 24 500 € par contrat

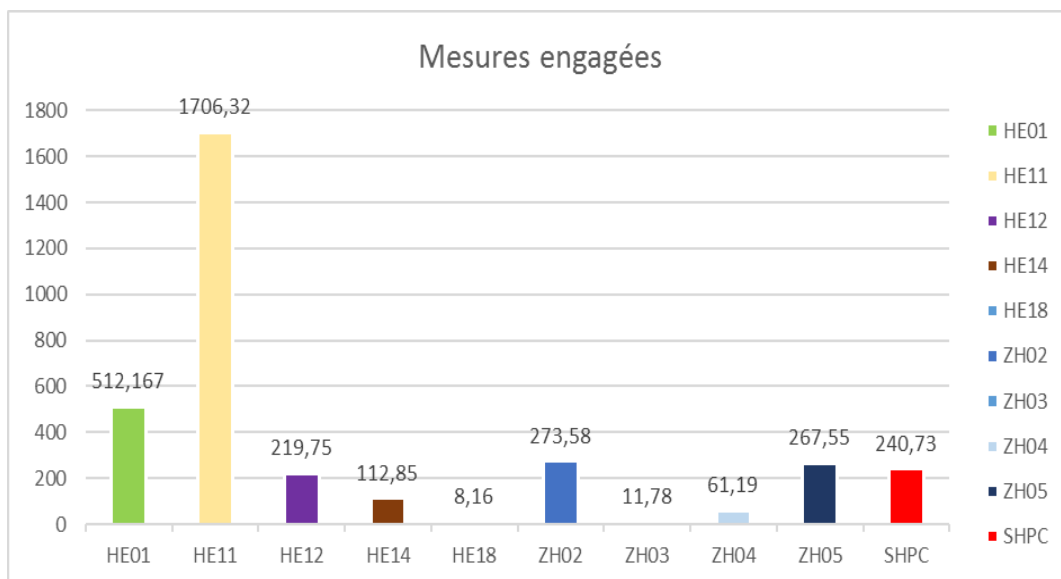
Résultats

82 contrats

3 414 ha engagés

Enveloppe de 1 573 750 € attribuée

1 943 969 € engagés (dépassement)



Au regard du dépassement d'enveloppe, sans avoir proposé de nouveaux contrats à des agriculteurs n'ayant jusqu'alors jamais contractualisé leurs parcelles, avec des montants de mesure différents de ceux connus au moment du dépôt du premier PAEC, et moins de contrats signés que prévu, sur plus de surface, il s'avère que le montant de l'enveloppe demandée était sous-estimé. Afin de réduire l'enveloppe 2015, l'opérateur a donc proposé aux agriculteurs signataires de supprimer une partie de leurs parcelles engagées avec la mesure LR_MARG_HE11 (gestion pastorale avec absence de fertilisation) et de la plafonner à 20 ha par contrat signé, et de résilier les mesures SHP1 (3 dossiers concernés).

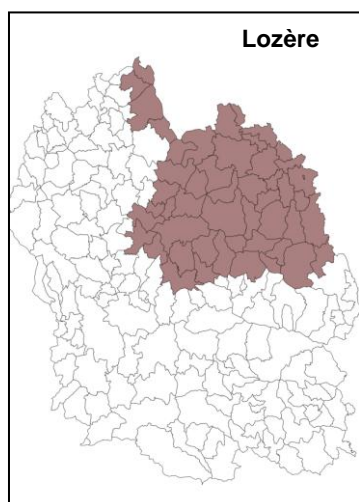
Au vu de l'enveloppe annoncée pour le nouvel appel à projets, les objectifs prévus dans le nouveau PAEC déposé en 2016 ont été revus à la baisse.

Toutes les mesures ayant été engagées au moins une fois en 2015, il est proposé de supprimer la mesure SHP et de conserver toutes les mesures localisées. Néanmoins, pour les futurs contrats, un accent sera mis sur les mesures considérées comme représentant un enjeu agro-environnemental plus important pour la préservation des zones humides, des milieux aquatiques, et des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

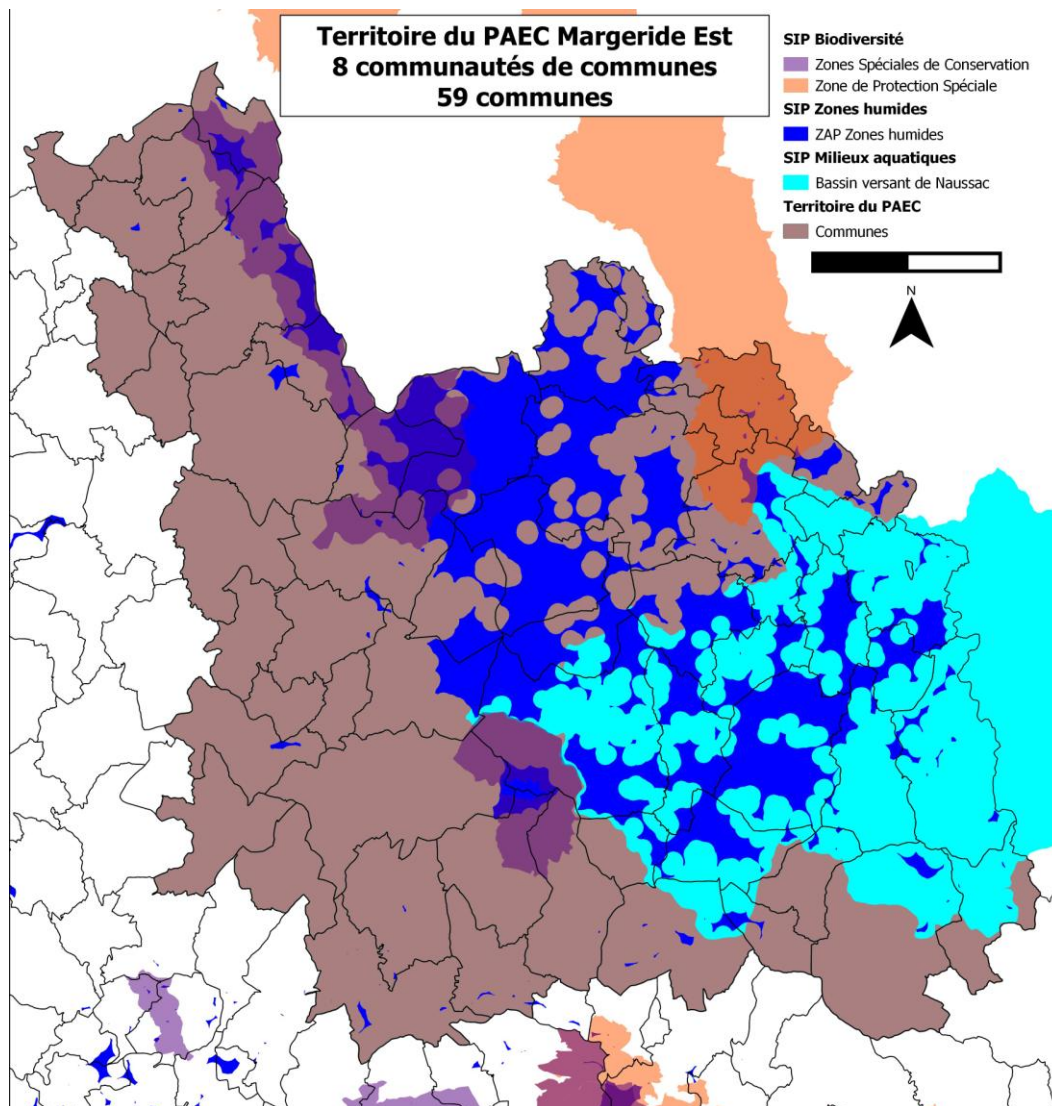
3. Diagnostic du territoire

Enjeux et objectifs agro-environnementaux (habitats naturels et d'espèces, phytosanitaires, nitrates, gestion pastorale...) (par ordre de priorité décroissante)	Surfaces concernées (ha)	Etat initial du milieu (biodiversité, qualité de l'eau, déprise,...)	Etat du milieu visé (conservation, qualité de l'eau, ...)	Pratiques agricoles sur le territoire	Préconisations d'adaptation des pratiques agricoles	Bibliographie/Références
Enjeu 1 Préservation des tourbières et des zones humides associées	1 113 ha	MOYEN à BON Embroussaillage Assèchement	Fonctionnel (hydraulique)	Pâturage tournant ou continu	Gestion pastorale adaptée (chargement, périodes de pâturage) Coupe des semis de ligneux	DOCOB Sites Natura 2000
Enjeu 2 Entretien des pelouses à Nard	343 ha	MOYEN à BON Embroussaillage Intensification	Ouvert (<10% ligneux) Riche en espèces	Pâturage tournant ou continu Fertilisation	Gestion pastorale adaptée (chargement, périodes de pâturage, objectifs de raclage) Absence de fertilisation	
Enjeu 3 Réseau hydrographique : cours d'eau, zones humides et ripisylve (Loutre d'Europe)	3 494 ha	MOYEN Qualité de l'eau : phosphore, ensablement, colmatage	Vie aquatique présente Circulation de l'eau Alternance d'ombre et de lumière Berges en bon état	Accès des animaux au cours d'eau (abreuvement) Entretien des rases pour la mécanisation et la fauche	Limiter l'érosion des berges par le piétinement Entretien adapté des rases (parcelles fauchées) Limiter la fertilisation et le risque de pollution diffuse	Inventaire zones humides Margeride Est
Enjeu 4 Maintien de la mosaïque des milieux ouverts et semi-ouverts	Parcours 43 790 ha	VARIABLE Embroussaillage Intensification Retournement	Ouvert à semi-ouvert (20 à 40% max. ligneux)	Pâturage tournant ou continu Calendrier en fonction de la localisation de la parcelle	Adapter le calendrier de pâturage et le chargement du troupeau à la ressource pastorale Absence de fertilisation et d'amendements sur les parcours	BD Sol Chambre d'agriculture Lozère
Enjeu 5 Maintien des surfaces en herbe et de leur richesse floristique	Prairies naturelles 9 072 ha		Capacité de régénération de la flore spontanée diversifiée Bon équilibre agro-écologique	Déprimage par pâturage Fauche (une coupe) Fertilisation minérale et/ou organique Pâturage du regain	Evaluer le potentiel agronomique des sols Adapter la fertilisation au milieu et aux objectifs de production Eviter les fauches précoces	

4. Délimitation du territoire de PAEC, zonage et ciblage



La liste des communes incluses dans le PAEC se trouve en annexe.



Cartes de localisation et de délimitation du PAEC Margeride Est et des SIP

Secteurs d'Intervention Prioritaire (SIP)

Trois Zones d'Actions Prioritaire (ZAP) régionales sont identifiées sur le territoire (Biodiversité, Zones humides et Herbe), qui permettent de proposer trois Secteurs d'Intervention Prioritaires (SIP), l'enjeu Zones humides étant commun aux trois secteurs, donc prioritaire au sein de chaque SIP :

SIP Biodiversité (BIOD) : Les sites Natura 2000 « Montagne de la Margeride » et « Plateau de Charpal » présentent un contexte agricole similaire et comprennent les mêmes habitats d'intérêt communautaire, dont les zones humides restent prioritaires sur l'enjeu Biodiversité. De même, le site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » nécessite de travailler avec les agriculteurs au maintien de la mosaïque des milieux favorable aux oiseaux (ZAP Biodiversité - Natura 2000). A l'intérieur de ce SIP seront engagés comme prioritaires les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

SIP Milieux Aquatiques (MILA) : Les cours d'eau du Chapeauroux et de l'Allier, ainsi que leurs affluents proches, incluant la retenue du lac de Naussac, sont des cours d'eau prioritaires, classés en Lozère sur les critères piscicoles et la présence de l'Ecrevisse à pieds blancs. A ce titre, il existe sur ce secteur un enjeu Biodiversité lié à la présence d'espèces aquatiques, en lien avec le réseau hydrographique, comprenant les ruisseaux et les zones humides associées (ZAP Biodiversité - Trame Verte et PNA).

SIP Zones humides (ZHUM) : L'enjeu zones humides étant prépondérant sur le territoire de la Margeride Est, comme en atteste les inventaires existants, il semble important de cibler les actions du PAEC pour améliorer la gestion agricole de ces milieux fragiles (ZAP Zones humides – référence 2014).

Les PNA Odonates, Maculinea et Chiroptères identifiés comme présents dans la ZAP régionale Biodiversité sur le territoire du PAEC Margeride Est sont pris en compte de manière transversale aux travers des 3 différents SIP présentés ci-dessus. Les espèces ou groupes d'espèces des PNA ciblées sont en effet très liées aux milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) ou aux IAE très présents en bord de cours d'eau.

5. MAEC proposées en réponse au diagnostic

SIP concerné et enjeu(x) associé(s)	Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Engagements unitaires constituant la mesure	Montant
Enjeux 1 et 3 Biodiversité Milieux aquatiques Zones Humides	<i>Zones humides : tourbières</i>	LR_MARG_ZH05	Préserver la fonctionnalité des zones humides de l'exploitation	HERBE_13 HERBE_04 HERBE_03 OUVER_02	246,99 €
Enjeux 1 et 3 Biodiversité Milieux aquatiques Zones Humides	<i>Zones humides</i>	LR_MARG_ZH04		HERBE_13 HERBE_03	152,47 €
Enjeux 1 et 3 Biodiversité Zones Humides	<i>Prairies humides fauchées</i>	LR_MARG_ZH03		HERBE_13	120,00 €
Enjeu 1 Biodiversité Milieux aquatiques Zones Humides	<i>Tourbières et pâtures humides</i>	LR_MARG_ZH02	Limiter les risques de piétinement et d'eutrophisation Maintien de l'ouverture du milieu	HERBE_04 HERBE_03 OUVER_02	126,99 €
Enjeux 1 à 4 Biodiversité Milieux aquatiques Zones Humides	<i>Tourbières Pâtures humides Pelouses à Nard Landes sèches</i>	LR_MARG_HE11	Entretien par pâturage Maintien de l'oligotrophie des milieux	HERBE_09 HERBE_03	107,91 €
Enjeu 4 Biodiversité	<i>Parcours embroussaillés</i>	LR_MARG_HE12	Entretien par pâturage Maintien de l'oligotrophie des milieux Réouverture ou maintien de l'ouverture du milieu	HERBE_09 HERBE_03 OUVER_02	146,07 €
Enjeu 4 Biodiversité	<i>Milieux en déprise</i>	LR_MARG_HE18	Réouverture du milieu Reconquête pastorale	HERBE_09 OUVER_01	265,56 €
Enjeux 2 et 5 Biodiversité Milieux Aquatiques	<i>Prairies humides Pelouses à Nard Prairies naturelles de fauche</i>	LR_MARG_HE01	Maintien de l'équilibre agro-écologique de la prairie	HERBE_07	66,01 €
Enjeux 1, 3 et 4 Biodiversité Zones humides	<i>Parcours boisés</i>	LR_MARG_HE14	Réouverture du milieu Reconquête pastorale Sylvopastoralisme Limiter le risque de piétinement sur les tourbières et zones humides associées	HERBE_10 HERBE_09	117,24 €

II – Stratégie et animation du PAEC

1. Gouvernance du PAEC et stratégie de mise en place, d'animation et d'accompagnement des MAEC

L'Association Terres de vie en Lozère se porte candidate pour être l'opérateur de ce nouveau programme 2016-2017.

Elle prend la suite, en tant qu'opérateur, de la Communauté de communes Cœur de Lozère. Elle mettra en œuvre les priorités du PAEC définies par le territoire en appliquant les critères de priorisation. Elle assurera un suivi et un bilan des contractualisations.

En prévision du passage de relais entre la communauté de communes Cœur de Lozère et l'association Terres de vie en Lozère, l'association a été associée dès sa création à la mise en œuvre du PAEC afin qu'elle s'approprie le programme.

Il est proposé que la coordination générale du PAEC soit assurée par Monique de Lagrange, animatrice du site Natura 2000 du « Plateau de Charpal » depuis 2007, et depuis août 2015 salariée de l'association Terres de vie en Lozère. La structure souhaite par ailleurs bénéficier d'un appui par un organisme expert sur le volet agricole et technique.

L'opérateur coordonnera l'action des différents animateurs par secteur et réalisera le suivi et l'évaluation du PAEC. Il assurera l'interface entre le terrain et les structures administratives et techniques, et avec les financeurs. Il rédigera les documents nécessaires au fonctionnement du PAEC, c'est-à-dire le dossier de candidature, les notices de territoire, les notices de mesures...

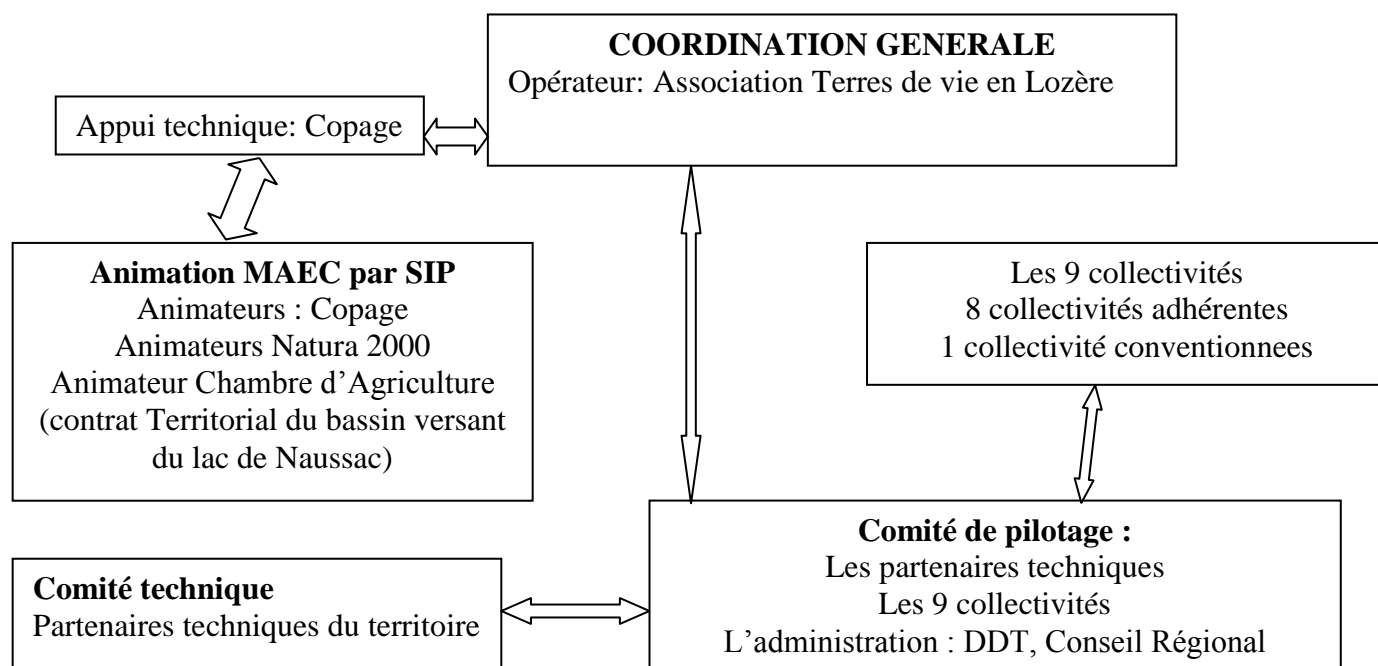
Afin d'accompagner le programme dans sa réalisation un plan de communication sera mis en place, notamment :

- la rédaction et la communication auprès des agriculteurs d'une fiche synthétique de présentation des enjeux et des mesures proposées sur le territoire,
- Une fiche de présentation spécifique sera transmise aux membres du COPIL
- l'organisation de journées de sensibilisation auprès des exploitants,
- un suivi du programme sur internet, sur les documents d'information Natura 2000 des 3 sites et l'Echo de Naussac
- des articles dans la presse

2. Partenariats et gouvernance

La co-construction de ce PAEC avec les partenaires locaux a permis de réfléchir collectivement à un projet qui correspond objectivement aux enjeux identifiés, en lien avec les politiques sur le territoire.

Organigramme de la gouvernance du PAEC de Margeride Est



L'association Terres de vie en Lozère est l'opérateur référent de l'Autorité de gestion. Elle assure le lien avec les collectivités du territoire membres de l'association, et conventionnera avec la communauté de communes des Terres d'Apcher, structure animatrice du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride », dont le territoire limitrophe comporte les mêmes enjeux et se trouve dans le périmètre PAEC depuis 2015.

L'Association Terres de vie a sollicité le COPAGE pour bénéficier d'un appui technique sur le volet agroenvironnemental. L'association COPAGE assurera ainsi la coordination technique auprès des autres animateurs et partenaires, alors que l'association Terres de Vie se chargera de la partie administrative du dossier et de la communication générale sur le programme.

Le COPAGE intervient donc en tant que prestataire pour la coordination technique du projet.

Il intervient également, par le biais du réseau Natura 2000, sur le volet environnemental des Zones Spéciales de Conservation sur le Plateau de Charpal et la Montagne de la Margeride. De même, le SMAT du Haut-Allier reste l'interlocuteur principal des agriculteurs sur le volet environnemental du projet, dans le secteur du Haut-Val d'Allier.

Enfin, la Chambre d'Agriculture de la Lozère et le COPAGE se partageront l'animation du volet agricole du PAEC, à travers des actions d'information, des démonstrations, des formations et les diagnostics d'exploitation.

Un **comité technique** assurera le suivi du programme. Il définira les modalités d'interventions de chaque partenaire auprès des agriculteurs sur des thèmes en lien avec les enjeux identifiés sur le territoire. Il se réunira au minimum une fois par an afin d'assurer le suivi technique de la contractualisation et des actions complémentaires menées. Selon les thématiques abordées, des réunions techniques entre partenaires permettront d'organiser les actions du programme annuel. Il se réunira début 2016 au lancement du nouveau programme 2016-2017.

Les membres du Comité Technique sont des partenaires du PAEC. En ce sens, ils incluent le PAEC dans leurs instruments de travail.

Un **comité de pilotage** se réunira au moins une fois par an. Il comprend l'autorité de gestion, les services instructeurs et les instances politiques et techniques. Ce comité de pilotage présentera le bilan annuel et sera chargé de valider les résultats ainsi que le projet de l'année suivante. Il veillera au bon déroulement du PAEC et validera les orientations stratégiques de projet proposé par le comité technique. Le COPIL se réunira en fin d'année, les membres seront tenus au courant de l'évolution des contractualisations par l'intermédiaire de chaque structure partenaire.

Les animateurs par secteur seront chargés du suivi et de l'accompagnement individuel et collectif du montage des contrats.

Le détail de la mission d'animation et de coordination est située en annexe 1 ainsi que la composition des comités de pilotage et technique.

Exemples d'intégration du PAEC chez les partenaires :

- Conseils agronomiques et travaux de restauration des berges et cours d'eau dans le cadre du Contrat territorial Naussac
- Actions en faveur des tourbières dans le cadre de Plan Loire Nature
- Etc.

La construction du présent PAEC s'est effectuée en collaboration étroite entre la Chambre d'Agriculture de Lozère, le SMAT du Haut Allier et le COPAGE, ainsi que les élus et partenaires techniques locaux, dans la continuité du PAEC 2015.

3. Actions et outils complémentaires mobilisés

Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon

Mesure 7.6.2. Actions de sensibilisation environnementale liées aux sites Natura 2000 : actions d'animation du site, accompagnement de projets (contrats Natura 2000, MAEC), conduite d'études, d'inventaires et suivi scientifique du site, analyse de l'opportunité de mise à jour du DOCOB.

Mesure 16.7 Ingénierie territoriale : développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau ; accompagner les démarches territoriales de développement local sur le territoire agricole, forestier ; réalisation de diagnostic de territoires, élaboration et animation du programme d'actions. Ces démarches devront permettre la réalisation d'actions concertées de développement rural notamment en lien avec les thématiques liées à l'eau et de la gestion de l'espace.

Information, formations, démonstration

Mesure 2.1 Services et conseil

- Agriculture et gestion forestière durable et adaptation au changement climatique
- Préparation à la transmission d'exploitation

Mesure 1.1 Formation professionnelle et acquisition de connaissances

- Reconnaissance des espèces végétales
- Gestion pastorale

Mesure 1.2 : projets de démonstration et actions d'information

- Plan de gestion et méthode d'entretien des haies et IAE, démonstration de matériel

Diagnostiques d'exploitation

Seules les exploitations volontaires à la contractualisation bénéficieront d'un diagnostic, qui sera facturé aux agriculteurs pour couvrir l'autofinancement de la structure.

Les exploitations prioritaires à la contractualisation d'après les critères définis dans le PAEC seront d'abord conviées à des réunions d'information collective, suite auxquelles elles devront se porter candidates.

Les diagnostics d'exploitation préalables à la contractualisation, obligatoires, seront d'abord renseignés par les agriculteurs, accompagnés si nécessaire par l'animateur, d'après le cadrage régional et sur la base de l'outil simplifié présenté en Languedoc-Roussillon. Ces derniers seront enrichis sur le volet actions complémentaires pour dresser un diagnostic des besoins. Les volets écologique et agricole du diagnostic seront conduits en parallèle et de concert, si une expertise plus poussée s'avère nécessaire à l'issue de l'autodiagnostic, une rencontre commune avec les exploitants et les opérateurs agricoles et environnementaux permettra d'identifier les surfaces éligibles sur l'exploitation et de mieux cibler les enjeux.

A l'issue de ces diagnostics, un rapport sera remis à l'agriculteur et comportera à minima :

- un résumé des enjeux agro-environnementaux présents sur l'exploitation agricole,
- une carte de localisation des engagements,
- une estimation budgétaire du contrat MAEC,
- le cahier des charges de toutes les MAEC mobilisées et les plans de gestion des parcelles engagées,
- une liste des mesures complémentaires envisageables sur l'exploitation.

Des formations complémentaires seront systématiquement proposées aux agriculteurs qui souhaiteront s'engager avec certaines mesures nécessitant par exemple un plan de gestion pastorale, ou l'identification d'espèces.

Accompagnement, suivi, bilans annuels et final, évaluation

L'accompagnement et le suivi des exploitations et des parcelles engagées sera conduit dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 (Mesure 7.6.2. du PDR) et du contrat territorial de Naussac.

L'évaluation de la mise en œuvre du PAEC annuel et en fin de projet sera conduite par l'opérateur du PAEC à travers la Mesure 7.6.5 du PDR : Coordination du PAEC.

Investissements

Afin de répondre aux besoins complémentaires de la mise en œuvre du PAEC Margeride Est, des investissements seront prévus sur des thématiques en lien avec les objectifs du projet :

- _ Mesure 4.3.1 – « Investissements en réponse à la sécheresse et au changement climatique : pastoralisme »
- _ Mesure 8.3.1 – « Défense des forêts contre les incendies »
- _ Mesure 4.1.2 – « Investissements dans les CUMA »
- _ Mesure 4.1.3 – « Investissements en faveur d'une gestion quantitative et qualitative de l'eau »,
- _ Mesure 7.6.4 – « Investissements des collectivités pour la création d'activités par la reconquête du foncier agricole, forestier et rural »

Les agriculteurs biologiques seront éligibles aux aides agro-environnementales. Il existe deux mesures spécifiques :

- _ Mesure 11.1 « Conversion à l'agriculture biologique »
- _ Mesure 11.2 « Maintien de l'agriculture biologique »

L'implication de l'association Lozère Bio en tant que partenaire technique du PAEC permettra de prendre en compte le potentiel de développement des pratiques agricoles favorables à l'environnement en lien avec les filières de valorisation et de transformation des produits, et la demande des consommateurs.

Actuellement, une vingtaine d'exploitations agricoles sont certifiées en agriculture biologique sur le territoire du PAEC.

Charte du Parc Naturel Régional « Sources et gorges du Haut- Allier »

Activité agricole

Favoriser l'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations qui constitue un impératif pour leur viabilité économique en intégrant les enjeux environnementaux et l'adaptation au changement climatique (dispositions 222, 412 et 413).

Trouver des solutions économiquement viables pour maintenir, voire reconquérir, l'espace pastoral menacé d'abandon dans les vallées et les espaces d'estive (dispositions 211 et 213).

Biodiversité agricole & forestière

Maintenir les prairies permanentes en recherchant avec les agriculteurs des pratiques économiquement viables favorisant la biodiversité (disposition 213).

Eau

Trouver des solutions économiquement viables pour maintenir, voire reconquérir, l'espace pastoral menacé d'abandon dans les vallées et les espaces d'estive (dispositions 211 et 213).

Favoriser un très bon état des eaux : continuité des rivières, préservation des zones humides, limitation des impacts du barrage de Naussac et gestion durable d'une ressource en eau très sensible aux situations de sécheresse (dispositions 213, 221 et 312).

Transmission / reprise

Aider à la transmission/reprise des entreprises en anticipant les transmissions, en favorisant l'apprentissage et en s'organisant pour accueillir des porteurs de projet (disposition 231)

SAGE du Haut Allier

Le PAEC « Margeride Est » est en parfaite adéquation avec le projet de SAGE du Haut-Allier. Les objectifs du PAEC et les mesures proposées répondent aux objectifs de la stratégie du SAGE :

Objectif Qualité :

« Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines » :

- favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (sous-objectif 6) à travers une interaction basée sur l'animation, l'accompagnement et le volontariat.

- La CLE propose de valoriser les outils existants tels que les MAEt et de concentrer les efforts d'animation et d'incitation au niveau des secteurs à enjeu. Il s'agit d'instaurer une collaboration constructive bénéfique pour la qualité de l'eau et adaptée aux contraintes économiques de l'activité agricole.

Objectif Quantité :

« Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides » :

- Etant donné l'influence de certains milieux sur l'hydrologie locale, la stratégie propose en complément de mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente (sous-objectif 2).

- Dans un objectif à court terme de satisfaction des usages et des besoins des milieux, la gestion des prélèvements sera organisée pour rendre compatibles les ressources et les usages (sous objectif 3).

- La stratégie propose également d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau (sous objectif 6), en faisant de la CLE un partenaire dans l'animation et le conseil de la profession et en initiant une réflexion intégrée sur les besoins en eau et en intrants des cultures implantées sur le territoire.

Objectif Milieux aquatiques :

« Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité » :

- En plus de limiter le cloisonnement des cours d'eau, la CLE souhaite intervenir sur leurs abords. D'une part, elle renforce la promotion de bonnes pratiques agricoles, forestières et écologiques, ce qui permet de limiter l'ensablement et l'enrésinement des cours d'eau et de mieux préserver les ripisylves, donc de garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques (sous-objectif 2).
- La stratégie cherche également à renforcer la richesse faunistique et floristique du Haut Allier. Elle vise d'une part à maintenir la biodiversité, notamment des zones humides et des têtes de bassins versants (sous-objectif 3), milieux aux potentialités écologiques particulièrement remarquables.

Contrat territorial de Naussac

Le Contrat territorial de Naussac va être prolongé à partir de 2015 avec la poursuite des objectifs initiaux. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant pour 2016. Il est aussi prévu la création d'une cellule d'assistance technique sur la gestion de zones humides. Le PAEC Margeride Est sera un des outils du CT Naussac sur la partie lozérienne afin de répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité du milieu aquatique et de l'eau (volet limitation des pollutions d'origine agricole). Les objectifs du CT Naussac et du PAEC Margeride Est vont dans le même sens voire sont identiques. La cellule d'animation du CT Naussac est en partie commune à celle du PAEC Margeride Est. Les échanges réguliers entre les deux projets en seront d'autant plus facilités. Enfin, la cellule d'animation du CT Naussac sera dans le COPIL du PAEC Margeride Est.

Le Plan Loire Nature

Ce plan constitue un programme d'actions pour le bassin de la Loire et ses affluents, ensemble exceptionnel présentant des enjeux hydrologiques, écologiques, paysagers et économiques prioritaires. Son objectif principal est d'assurer la préservation et la gestion durable des milieux afin de maintenir les différentes fonctionnalités : ressource en eau, biodiversité...

En Lozère, c'est le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lozère qui met en œuvre ce programme pour le compte du CEN LR.

Une action sur les têtes de bassin versant a été conduite sur le bassin versant du Haut-Allier : Préservation écologique et hydrologique de zones humides du haut-bassin versant lozérien de l'Allier.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des programmes Loire Nature 1998-2006, d'inventaire et d'élaboration de plan de gestion de zones humides sur le haut bassin versant lozérien de l'Allier. 9 zones hydrographiques sont concernées et 56 sites ont été présélectionnés. Le CEN Languedoc-Roussillon et le CEN Lozère se sont associés pour élaborer un programme pluriannuel 2009-2013 d'intervention axé sur les travaux de préservation et les travaux d'entretien de sites menacés.

Ce programme qui s'appuie sur l'inventaire des zones humides et les plans de gestion élaborés en 2005 comprend également des études complémentaires, des actions de valorisation et de sensibilisation du public, des suivis scientifiques avec évaluation d'indicateurs de résultats.

Ce programme doit se poursuivre sur ce territoire sur la période 2014-2020. Les objectifs de préservation des milieux humides sont identiques à ceux du PAEC Margeride Est. Les deux programmes sont complémentaires sur la gestion des zones humides. La cohérence entre les deux programmes se fera à travers des échanges réguliers entre les cellules d'animation. Le CEN Lozère est intégré au COPIL du PAEC Margeride Est.

De même, d'autres démarches territoriales telles que les projets **Terra Rural** pour la création et la reconquête d'activité agricole ou les chartes forestières sont engagées en Margeride Est. Les porteurs de ces démarches seront associés lors de la mise en œuvre du PAEC.

L'outil de développement agricole et rural à destination des collectivités, en permettant de soutenir la création d'activité agricoles, va dans le sens de l'ouverture des territoires et est ainsi complémentaire des actions du PAEC.

La chambre d'agriculture propose aux collectivités souhaitant mobiliser des programmes agricoles spécifiques de les accompagner. Sur le territoire du PAEC Margeride Est, une promotion des enjeux du PAEC sera mise en avant auprès des porteurs de projets de programme Terra-Rural.

Enfin, les **filières de qualité** comme Elovel seront sollicitées pour travailler en synergie sur des cahiers des charges tenant compte des enjeux environnementaux et permettant une meilleure valorisation des produits

agricoles locaux.

| **III – Le tableau du budget**

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES – ANNEXE : BUDGET PREVISIONNEL

Code du territoire : LR_MARG

Opérateur du PAEC : Association Terres de Vie

Intitulé du territoire : Margeride Est

Année de démarrage du PAEC : 2015

Département : Lozère

Durée du PAEC : 1 an + nouveau dépôt pour 2 ans à partir de 2016 (au total : 3 ans)

POSTES DE L'ANIMATION	Structures concernées		Coût par jour (€)	Budget prévisionnel (en €)		Eventuels commentaires
	Nombre de jours d'animation pour chaque structure			Campagne N 2016	Campagne N+1 2017	
	Campagne N 2016	Campagne N+1 2017				
Communication et sensibilisation des exploitants agricoles au dispositif proposé	COPAGE : 5 jours SMAT CA48	COPAGE : 5 jours SMAT CA48	500	2500	2500	Pour le SMAT et la CA48, financé par le biais de l'animation Natura 2000 et du contrat territorial de Naussac
Communication générale sur le programme	Association Terres de vie en Lozère : 5 jours	Association Terres de vie en Lozère : 5 jours	250	1250	1250	
Suivi et accompagnement collectifs des exploitants Accompagnement au montage des dossiers individuels	COPAGE SMAT CA48	COPAGE SMAT CA48				Financés par le biais de l'animation Natura 2000 et du Contrat territorial Naussac
Diagnostics d'exploitation	COPAGE CA48	COPAGE CA48				Prestations facturées aux agriculteurs, uniquement pour la quote-part sur Naussac
Formations						A déterminer en lien avec les programmes en cours
Actions de démonstration						A déterminer en lien avec les programmes en cours
TOTAL ANIMATION	Par campagne			3 750	3 750	
	Sur la durée du PAEC			7500		

POSTES DE LA COORDINATION	Nombre de jours		Coût par jour (€)	Budget prévisionnel (en €)		Eventuels commentaires
	Campagne N 2016	Campagne N+1 2017		Campagne N 2016	Campagne N+1 2017	
	Rédaction de l'ensemble des documents relatifs au PAEC, en lien avec les structures partenaires	Association Terres de vie en Lozère : 5 jours		Association Terres de vie en Lozère : 5 jours	250	
Suivi et évaluation du PAEC, en lien avec l'ensemble des partenaires	COPAGE = 2 jours	COPAGE = 4 jours	500	1 000	2 000	
Coordination technique avec les partenaires associés	COPAGE : 3 jours	COPAGE : 3 jours	500	1 500	1 500	
Travail d'interface avec les services administratifs et financeurs (Bilan d'activités, organisation du comité de pilotage et programmation annuel)	COPAGE = 5 jours	COPAGE = 5 jours	500	2 500	2 500	
Bilan final et perspectives du PAEC		COPAGE : 3 jours Association Terres de vie en Lozère : 1 jour	500 250		1500 250	
TOTAL COORDINATION	Par campagne			6 250	9 000	
	Sur la durée du PAEC			15 250		
CONTRATS MAEC						
	Campagne N 2016	Campagne N+1 2017	Eventuels commentaires			
Nombre d'exploitations dont la contractualisation est attendue	30	40	L'enveloppe étant sollicitée pour les deux ans du PAEC, l'opérateur se réserve le droit de réajuster sa répartition en fonction des délais disponibles en 2016 pour monter les contrats de MAEC.			
Budget prévisionnel correspondant (sur 5 ans)	750 000 €	1 000 000 €				
Total contrats MAEC	1 750 000 €					
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL (€)						
Campagne N : 2016	760 000 €					
Campagne N+1 : 2017	1 012 750€					
TOTAL DUREE DU PAEC (2 ans)	1 772 750 €					

IV – Sélectivité et prospective du PAEC

1. Les critères de priorisation établis sur le PAEC

a) Description et justification

L'enjeu zones humides étant prépondérant sur le territoire de la Margeride Est, en lien avec la biodiversité sur les sites Natura 2000 et les milieux aquatiques de façon générale sur le bassin versant de Naussac, les engagements proposés aux agriculteurs tiendront compte de la présence de zones humides sur les parcelles agricoles, notamment avec les MAEC incluant l'engagement unitaire Herbe 13 (soit LR_MARG_ZH03-ZH04-ZH05).

Les sites Natura 2000 comprenant des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, des MAEC localisées seront proposées en particulier sur les secteurs les plus sensibles répertoriés dans les DOCOB, menacés par l'intensification des pratiques ou l'embroussaillage.

Enfin, le réseau hydrographique et l'ensemble des milieux aquatiques faisant l'objet d'une attention particulière sur le bassin versant de Naussac, certaines MAEC seront principalement localisées sur les parcelles situées à proximité des cours d'eau.

b) Mise en œuvre

Priorité 1. Les exploitations agricoles ayant plus de 25% des parcelles en SIP Biodiversité et incluant sur plus de 2 ha des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les parcelles situées sur les autres SIP ne sont pas exclues de la contractualisation pour les exploitations prioritaires.

D'après les données issues de la Chambre d'agriculture de la Lozère, une centaine d'exploitations agricoles correspondraient à ce critère, dont 43 se sont déjà engagées en 2015 ; soit environ 60 exploitations éligibles.

Priorité 2. Les exploitations agricoles ne répondant pas au premier critère et ayant plus de 15 ha en SIP Biodiversité et/ou plus de 50% de leur parcellaire en SIP Milieux aquatiques.

D'après les données issues de la Chambre d'agriculture de la Lozère, 34 exploitations agricoles supplémentaires répondent à ce deuxième critère sur le SIP Biodiversité, dont 15 se sont déjà engagées en 2015 ; 86 exploitations agricoles supplémentaires répondent à ce deuxième critère sur le SIP Milieux aquatiques, dont 14 se sont déjà engagées en 2015 ; soit environ 90 exploitations supplémentaires éligibles selon ce critère.

Priorité 3. Les exploitations agricoles ne répondant pas aux critères précédents et ayant plus de 5 ha de zones humides sur leur parcellaire (selon inventaire lié au SIP Zones humides)

Afin d'assurer la prise en compte des enjeux sur le territoire, la mesure localisée LR_MARG_HE11 ne pourra pas être engagée sur plus de 20 ha par contrat.

2. Modalités de suivi et d'évaluation

Un t0 sera réalisé dès la phase des diagnostics à la fois à l'échelle des territoires et à l'échelle des exploitations.

Les bilans annuels fourniront une base au suivi au cours de l'action.

Les indicateurs de suivi :

- dynamique et taux de contractualisation : ils porteront à minima sur les critères suivants :

- nombre de contrats
- surfaces
- montants engagés
- localisation des surfaces engagées (cartographique) à l'échelle du territoire et des SIP

- dynamique dans le temps de la contractualisation (comparaison entre les années du nombre de contrats, de la localisation des parcelles et des mesures)

- administratifs :

- conformité par rapport aux engagements
- réalisation des enregistrements

- indicateurs agronomiques :

Sur la base de photographies et d'une grille d'analyse standardisée pour éviter le biais « observateur » (méthode nationale ou régionale) :

- taux d'embroussaillage à période fixe
- taux de raclage à période fixe
- zone dégradée : piétinement, sols nus
- présence/absence de clôtures

- indicateurs écologiques :

- Evaluation du bénéfice environnemental (identification de l'impact des mesures au regard des enjeux environnementaux identifiés) : les évolutions constatées seront corroborées avec les résultats des stations de suivi existantes du territoire et devront tenir compte quant à l'analyse des résultats aux différents paramètres les influençant ;
- Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels ou d'espèces : pour les prairies fleuries, utilisation de la grille et de la méthode d'analyse nationale (1/3 de parcelle) sur 25 % des surfaces contractualisées (avec intégration des résultats des auto-diagnostics des agriculteurs).

- indicateurs « sociaux » :

Des enquêtes auprès des agriculteurs permettront d'évaluer leur évolution sociologique au travers de thèmes suivants :

- appropriation des enjeux et de la démarche et leur valorisation
- qualification le cas échéant des changements de pratiques
- dynamique collective engagée

Suivi des mesures d'accompagnement mises en place : un bilan comparatif entre la mise en œuvre effective et le programme prévisionnel des mesures d'accompagnement sera conduit sur les thématiques suivantes :

- journées d'information et/ou de formation
- conseil et suivi individuels
- Une analyse des mesures d'accompagnement sera conduite sur leur déroulement et leur réussite.

Suivi des actions complémentaires :

De même que sur les mesures d'accompagnement, un bilan de la réalisation des actions complémentaires sera dressé avec analyse :

- des conditions de mise en œuvre
- de l'organisation mise en place et
- des actions prévues pour réaliser ces suivis et évaluations.

Les structures animatrices du PAEC élaboreront en début de mise en œuvre du PAEC, une méthode d'analyse et de réalisation des suivis et d'évaluations communs à tous les SIP et zones d'intervention. Ce document décrira les protocoles et méthodes de récolte d'information ainsi que les grilles d'analyse pour évaluer l'efficacité du projet.

3. Perspectives au-delà de la durée du PAEC

Actions mises en place pour parvenir à une internalisation et une pérennisation des pratiques vertueuses au-delà du PAEC et des engagements

Les mesures d'accompagnement permettront aux agriculteurs de prendre conscience des enjeux agro-environnementaux présents sur leurs exploitations. Les adaptations envisagées toucheront le volet agronomique (pratiques), économique et environnemental. Des formations leur permettront de faire évoluer leurs pratiques pour s'adapter aux changements climatiques.

Perspectives de reconduction ou non des actions à l'issue du PAEC et des engagements.

A partir de 2016, l'accès des exploitants à de nouveaux contrats sera privilégié, afin d'élargir les zones bénéficiant d'actions agro-environnemental et sensibiliser plus fortement les exploitants du territoire. Les actions complémentaires devront être poursuivies à l'issue du PAEC notamment celles qui concernent la formation qui doit perdurer pour faire évoluer les pratiques et les mentalités et s'adapter aux évolutions nécessaires au maintien d'une activité agricole dynamique, attractive et adaptée à un territoire.

Un travail d'acquisition de références techniques sur la valorisation des prairies permanentes (parcours et prairies de fauches) va être réalisé à l'échelle de la Lozère (notamment via les programmes France agrimer et AEOLE) dans lesquelles les prairies permanentes de Margeride Est sont représentées.

L'amélioration de la valorisation fourragère et pastorale de ces prairies permanentes contribuera à leur préservation.

Un lien sera fait avec les différents signes de qualités présents sur le territoire qui mettent en avant les milieux naturels comme arguments de qualité et de vente. Le COPAGE a déjà pris contact avec l'Association Viande d'Agneau de Lozère (AVAL) responsable du Label IGP et a présenté les enjeux du PAEC Margeride Est lors d'une assemblée générale. Affirmer le lien de ces produits agricoles avec le milieu naturel et notamment la biodiversité floristique des prairies renforcera l'intérêt des agriculteurs à préserver ces milieux.

| Un suivi des contrats ainsi qu'un bilan de fin de contrat permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs du PAEC. Ce sera également l'occasion d'estimer les besoins en accompagnement nécessaires pour les années suivantes afin de maintenir les bonnes pratiques développées sur le territoire.

ANNEXES

|

Annexe 1

Animation générale et coordination du PAEC :

- Coordination des partenaires techniques associés
- Programmation annuelle du PAEC
- Préparation du bilan territorial annuel
- Transmission de la fiche de suivi annuelle pré-CRAEC
- Organisation et animation du comité de pilotage annuel du PAEC
- Suivi et évaluation du PAEC
- Recherche de solutions pour la poursuite du PAEC

Membres du comité de pilotage du PAEC :

- L'Association Terres de Vie
- Les 8 communautés de communes du PAEC
- Le Comité Technique
- La DDT Lozère
- La DREAL Languedoc-Roussillon
- La DRAAF Languedoc-Roussillon
- Le Conseil Régional LR
- Le Conseil Départemental 48
- Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
- Etablissement Public Loire

Partenaires techniques du PAEC « Margeride Est » (Comité technique) :

Association Terres de Vie en Lozère : Opérateur, interface avec l'administration et les financeurs, animation Natura 2000 « Plateau de Charpal »

Communauté de Communes Cœur de Lozère : Représentation Natura 2000 « Plateau de Charpal »

Communauté de Communes des Terres d'Apcher : Représentation Natura 2000 « Montagne de la Margeride »

SMAT du Haut Allier : Animation Natura 2000 « Haut Val d'Allier », expertise et suivi oiseaux

COPAGE : Coordination technique du PAEC, agri-environnement, gestion des zones humides agricoles, gestion pastorale, gestion de la ressource en eau pour l'abreuvement du cheptel, animation agricole et diagnostic d'exploitation, animation Natura 2000 « Montagne de la Margeride »

Chambre d'Agriculture de la Lozère : Agronomie et actions complémentaires agricoles, animation agricole et diagnostic d'exploitation, conseil installation et développement des exploitations, animation filières agricoles, animation agricole du Contrat territorial Naussac

ASTAF : Travaux d'aménagements fonciers

CUMA locales : Investissements, démonstrations, expérimentations matériel agricole

Association Lozère Bio : Conseil et développement des filières en Agriculture Biologique

FDGDON Lozère : Mise en place d'un réseau local de surveillance et d'une stratégie de lutte contre le Campagnol terrestre

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Lozère : Gestion du milieu aquatique et suivis piscicoles, travaux de restauration des berges et cours d'eau, aménagements de points d'abreuvement en bord de cours d'eau

Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère : Gestion cynégétique, suivi faune sauvage

CEN Lozère : Gestion des tourbières, expertise et suivi écologiques, animation Plan Loire Nature

ALEPE : Études naturalistes, suivis d'espèces, animations scolaires

PNR Sources et Gorges de l'Allier : Valorisation et développement du territoire

SAGE du Haut Allier : Mise en œuvre du programme d'actions du SAGE (PAGD)

CBN Méditerranéen : Expertise botanique

Annexe 2 : Espèces indicatrices de l'équilibre agro-écologique des prairies

Un guide d'identification de ces espèces, commun aux territoires Aubrac et Margeride, a été réalisé en 2015, avec la collaboration du Conservatoire Botanique National Méditerranéen).

Liste des 20 catégories de plantes indicatrices locales

Fréquence forte

1	Achillées, Fenouils	<i>Meum athamanticum</i> , <i>Achillea ptarmica</i> subsp. <i>pyrenaica</i>
2	Gailllets vivaces	<i>Galium palustre</i> , <i>Galium uliginosum</i> , <i>Galium pumilum</i> , <i>Galium saxatile</i> , <i>Galium verum</i> , <i>Cruciata laevipes</i> , <i>Cruciata pedemontana</i>

Fréquence moyenne

3	Centaurees ou Sératules	<i>Centaurea jacea</i> gr.(groupe), <i>Serratula tinctoria</i>
4	Lotiers	<i>Lotus pedunculatus</i> , <i>Lotus corniculatus</i>
5	Laïches, Luzules, Joncs ou Scirpes	<i>Carex caryophylla</i> , <i>Carex curta</i> , <i>Carex echinata</i> , <i>Carex panicea</i> , <i>Carex umbrosa</i> subsp. <i>umbrosa</i> , <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Luzula campestris</i> , <i>Luzula multiflora</i>
6	Saxifrage granulé ou Cardamine des prés	<i>Saxifraga granulata</i> , <i>Cardamine pratensis</i>

Fréquence faible

7	Silènes	<i>Silene nutans</i> , <i>Silene vulgaris</i> , <i>Lychnis flos-cuculi</i>
8	Narcisses, Jonquilles	<i>Narcissus poeticus</i> , <i>Narcissus pseudonarcissus</i>
9	Raiponces	<i>Phyteuma gallicum</i> , <i>Phyteuma orbiculare</i> , <i>Phyteuma spicatum</i>
10	Pimprenelle ou Sanguisorbe	<i>Sanguisorba minor</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>
11	Campanules	<i>Campanula rotundifolia</i> , <i>Campanula scheuchzeri</i> subsp. <i>lanceolata</i> , <i>Campanula glomerata</i>
12	Knauties, Scabieuses ou Succises	<i>Knautia arvensis</i> , <i>Knautia arvernensis</i> , <i>Scabiosa columbaria</i> , <i>Succisa pratensis</i>
13	Salsifis ou Scorsonères	<i>Tragopogon dubius</i> , <i>Tragopogon pratensis</i> , <i>Scorzonera humilis</i>
14	Thyms et Origans	<i>Thymus pulegioides</i>
15	Arnica	<i>Arnica montana</i>
16	Orchidées ou Œillets	<i>Dianthus seguieri</i> subsp. <i>pseudocollinus</i> , <i>Dactylorhiza viridis</i> , <i>Dactylorhiza maculata</i> (gr.), <i>Dactylorhiza sambucina</i> , <i>Anacamptis morio</i> , <i>Anacamptis coriophora</i>
17	Polygales	<i>Polygala vulgaris</i> , <i>Polygala serpyllifolia</i>
18	Genêts gazonnants	<i>Genista sagittalis</i> , <i>Genista anglica</i>
19	Hélianthèmes ou Fumanas	<i>Helianthemum nummularium</i>
20	Pédiculaires ou Parnassies	<i>Pedicularis sylvatica</i> subsp. <i>sylvatica</i> , <i>Parnassia palustris</i>

Annexe 3 - Liste des communes et communautés de communes du PAEC Margeride Est

Communauté de communes	COMMUNE	INSEE	Communauté de communes	COMMUNE	INSEE	
Chateauneuf de Randon	ARZENC-DE-RANDON	48008	Margeride Est	SAINT-BONNET-DE-MONTAOUX	48139	
	CHATEAUNEUF-DE-RANDON	48043		SAINT-PAUL-LE-FROID	48174	
	CHAUDEYRAC	48045		SAINT-SYMPHORIEN	48184	
	Cœur de Lozère	LAUBERT	48082	Terre de Randon	CHASTEL-NOUVEL	48042
		MONTBEL	48100		ESTABLES	48057
		PIERREFICHE	48112		LA VILLEDIEU	48197
		SAINTE-HELENE	48157		LACHAMP	48078
		PELOUSE	48111		LES LAUBIES	48083
Goulet Mont Lozère	BADAROUX	48013	RIBENNES		48126	
	LE BORN	48029	RIEUTORT-DE-RANDON		48127	
	MENDE	48095	SAINT-AMANS		48133	
	SAINT-FREZAL-D'ALBUGES	48151	SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE	48145		
Haut Allier	ALLENC	48003	Terres d'Apcher	SAINT-GAL	48153	
	BELVEZET	48023		SERVIERES	48189	
	CHASSERADES	48040		CHAULHAC	48046	
	FONTANES	48062		FONTANS	48063	
	LANGOGNE	48080		JULIANGES	48077	
	LUC	48086		LAJO	48079	
	NAUSSAC	48105		LE MALZIEU-FORAIN	48089	
	ROCLES	48129		LE MALZIEU-VILLE	48090	
	SAINT-FLOUR-DE-MERCOIRE	48150		PAULHAC-EN-MARGERIDE	48110	
Margeride Est	CHAMBON-LE-CHATEAU	48038		PRUNIERES	48121	
	GRANDRIEU	48070	SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	48132		
	LA PANOUSE	48108	SAINTE-EULALIE	48149		
	LAVAL-ATGER	48084	SAINT-LEGER-DU-MALZIEU	48169		
			Villefort	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	48177	
			SAINT-PRIVAT-DU-FAU	48179		
			SERVERETTE	48188		
			LA BASTIDE-PUYLAURENT	48021		